

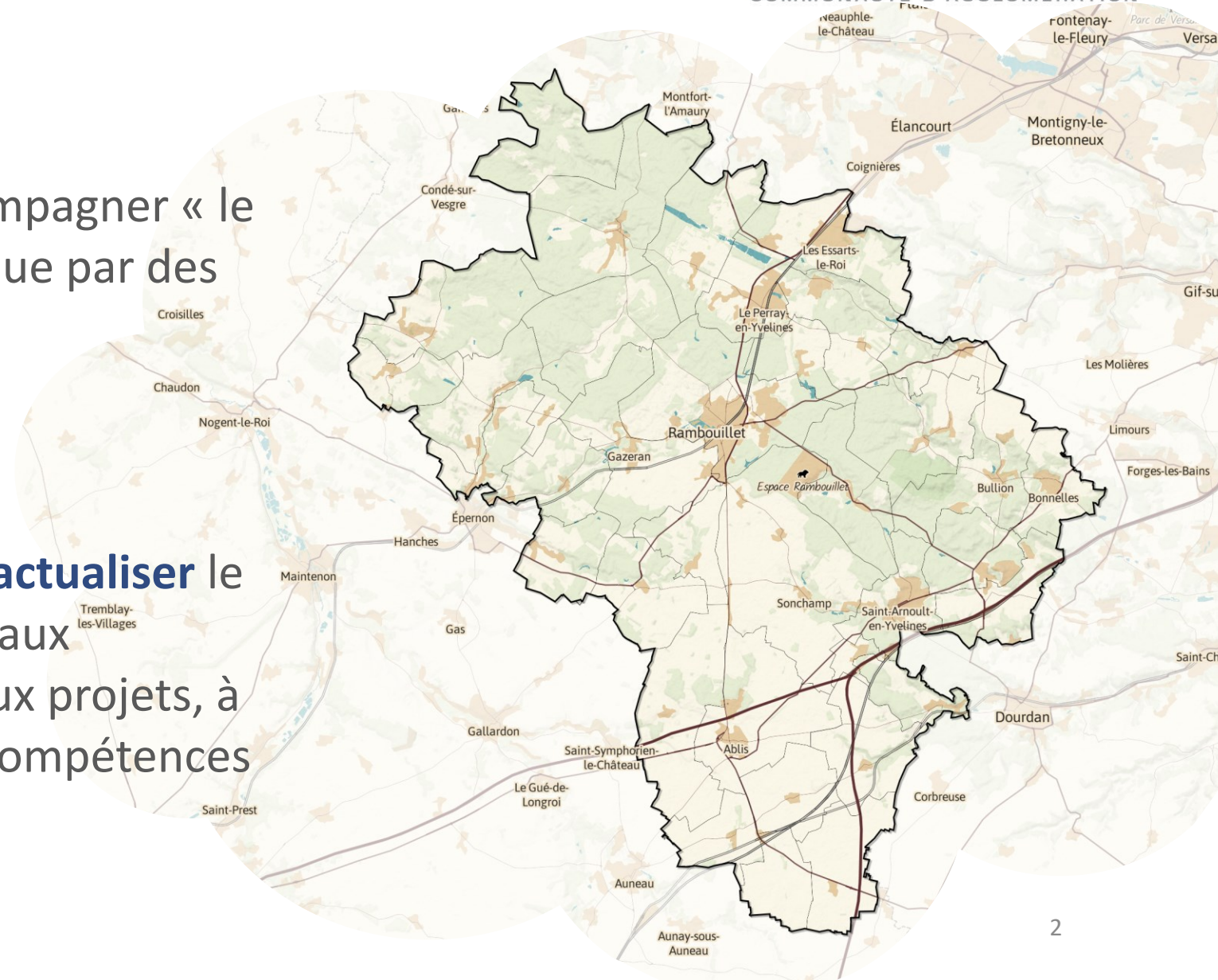


SCoT
Conclusions du Diagnostic
Enjeux en vue du scénario et du Projet
d'Aménagement et de Développement Durables
Octobre 2023

Une révision ciblée

Le SCoT de 2014 voulait accompagner « le développement démographique par des créations d'emplois locaux », et préserver les espaces agricoles et forestiers.

L'objectif de la révision **EST d'actualiser** le SCoT en vigueur, de l'adapter aux nouveaux textes, aux nouveaux projets, à l'évolution du territoire, aux compétences de RT.



Une démarche opérationnelle

Le « cœur du SCoT » = le lien entre environnement /cadre de vie et programmation résidentielle/ économique/services doit donc être conservé.

Proposition pour définir les perspectives du SCoT : la **capacité d'accueil** du territoire comme base (// PLHi)



Un « point de vue » sur l'évolution du territoire, (phase prospective réelle, mais adaptée et concrète)



Une organisation/répartition en fonction des capacités d'accueil par secteur et par polarité, actualisées et revues



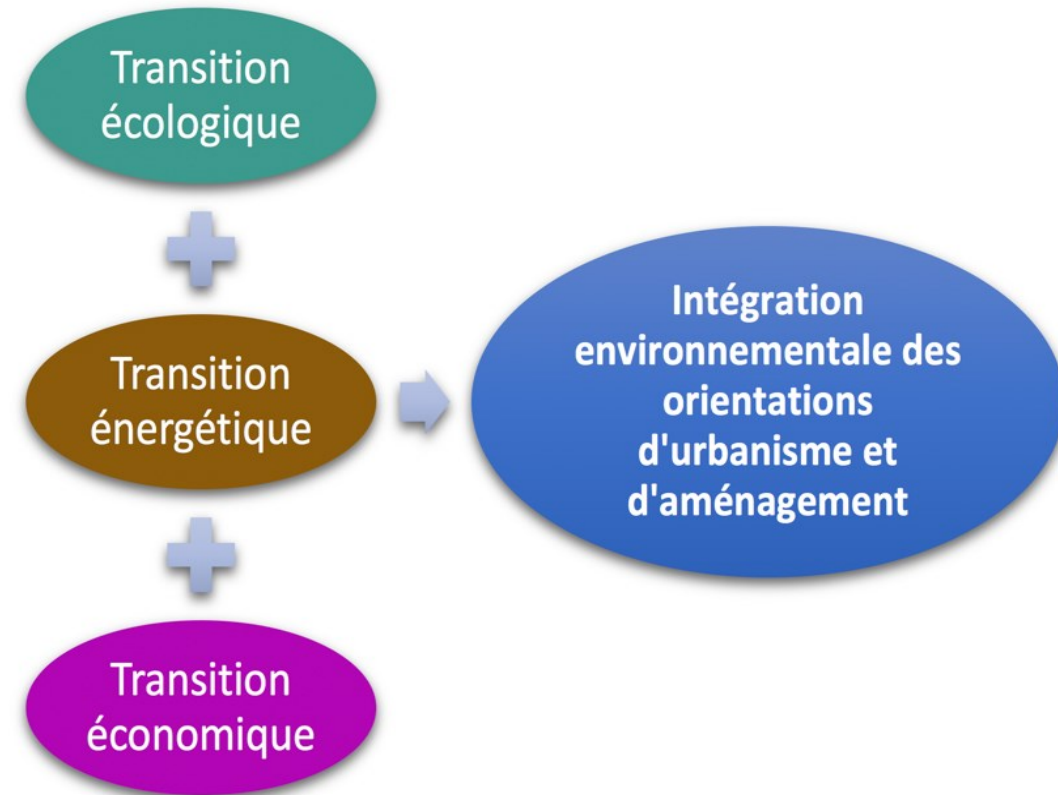
Un « bouclage » de la programmation au regard des projets des Communes et de RT, au compte d'une « cohérence d'ensemble »

Un SCoT pour la transition écologique, énergétique et économique

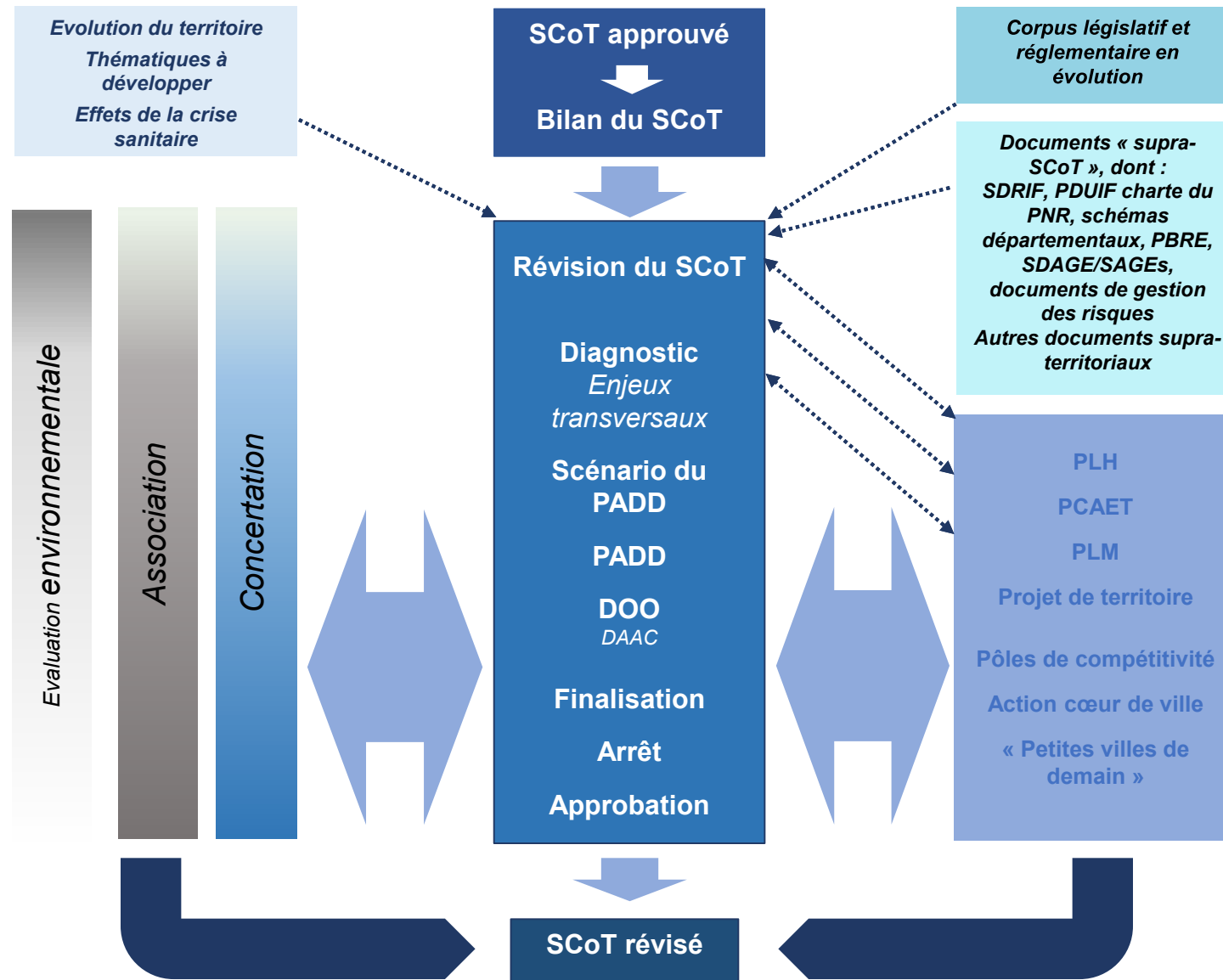
Transition écologique (ressources naturelles : eau, les nuisances et les pollutions, la biodiversité...);

Transition énergétique (« mixte » production / consommation ou « EnR / économies d'énergie »);

Transition économique (transition alimentaire, économie circulaire, les nouvelles formes de production et de consommation, transformation numérique, performance des activités de service et industrielles).



Prendre en compte
les documents
supérieurs



1. Les modes de développement synthèse de l'évolution économique

Vos réactions ?

Des emplois qualifiés

- 32% d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire, une part toujours en hausse.

Un taux de chômage bas

- Comparativement inférieur aux taux des territoires englobants et évoluant peu.

Une agriculture développée dans le Sud du territoire

Une économie présentielle forte permettant de répondre au besoin des habitants, stimulée par le niveau exceptionnel des revenus des résidents (les plus élevés de France).

- Le secteur économique administration / enseignement / santé / action sociale est bien représenté sur le territoire.
- Les emplois présentiels constituent du 68% du total des emplois et poursuivent leur croissance.

Une capacité à développer des circuits agricoles courts

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

FAIBLESSES

MENACES

Une économie locale qui ne procure que 70 % des emplois occupés par les actifs occupés du territoire et une décroissance du nombre d'emplois

- 1 371 emplois en moins depuis 2008, principalement dans les activités productives et donc une désindustrialisation forte

Une forte concentration des emplois à Rambouillet et une offre faible dans certaines communes

- 701 emplois perdus dans l'industrie entre 2013 et 2018.

Une évolution des emplois peu homogène, avec parfois des écarts importants entre les communes

- Au niveau communal, le nombre d'emploi tend à varier fortement à la hausse ou à la baisse.

Peu d'emplois de cadres dans les fonctions stratégiques

- Comparativement au reste des Yvelines, les fonctions métropolitaines stratégiques sont moins représentées, induisant un potentiel risque de décrochage.



1. Les modes de développement



Une forte tonalité résidentielle

La situation économique est dans une large mesure indépendante des emplois et des entreprises localisées dans le territoire, puisque sur 100 emplois exercés par les actifs occupés résidant sur place, 70 emplois se situent au sein du périmètre du SCoT. La situation est d'ailleurs plus contrastée, car des résidents extérieurs viennent travailler dans le territoire (notamment en provenance de l'Eure-et-Loir), et, en conséquence, les deux tiers des actifs résidents du territoire qui ont un emploi travaillent à l'extérieur.

Le territoire montre donc un double visage

D'une part, un chômage de faible niveau (par rapport aux moyennes départementales, régionales, nationales), des revenus très élevés en moyenne, un taux de pauvreté faible, et, d'autre part, une diminution des emplois depuis 2008 (ce qui est en ligne avec les évolutions départementales, mais contraire aux évolutions régionales).

En soi, cette tonalité résidentielle n'est pas un problème, dans l'organisation spécifique de la Région et de ses marges ouest et sud-ouest, d'autant que cette tonalité du Sud-Yvelines est largement à due des contraintes géographiques et environnementales.

Mais les effets pratiques de cette situation ne peuvent être sous-estimés : d'une part, **la dépendance à l'emploi externe crée une certaine fragilité, le développement du territoire étant de ce fait surtout dû à son attractivité résidentielle.** D'autre part, cette réalité conduit à des **mouvements domicile-travail de très haut niveau**, entre l'Eure-et-Loir et le territoire, entre le territoire et le reste de la Région IDF, déplacements essentiellement réalisés en voiture particulière (65 % des trajets domicile-travail).

Définir la capacité du territoire à développer les entreprises et les emplois sur place, et d'assurer l'écoulement des trafics qui, dans tous les cas, resteront importants, ce qui impose de réfléchir à tous les modes de transport : collectifs, individuels motorisés, individuels « doux », nouvelles technologies, etc...

2. La gestion de l'espace

La Loi « Climat et Résilience »

- La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » explicite un objectif national :

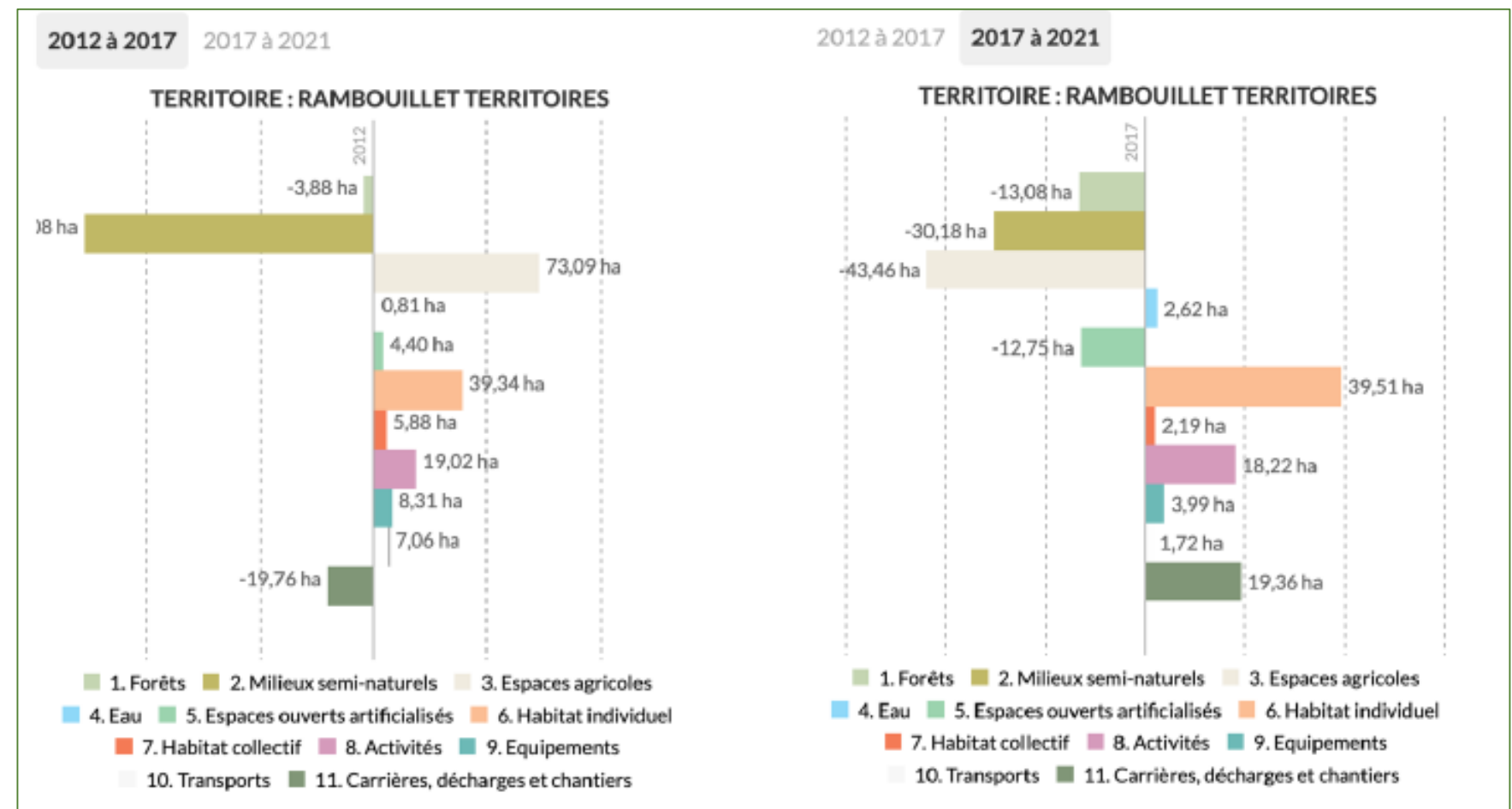
« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »

Cet objectif d'artificialisation doit être transcrit dans le SDRIF, puis territorialisé dans le SCoT en compatibilité avec le SDRIF.

- Mais, pour le premier « palier » décennal (2021/2030), l'artificialisation sera exprimée par une analyse de la consommation d'espace « naturels, agricoles et forestiers » (NAF) selon les modalités antérieures.



2012-2021 : consommation annuelle de 17,6 hectares, total :158,4ha (23% pour l'activité, 55% pour l'habitat)



2. La gestion de l'espace

Un atout environnemental

L'espace du territoire, majoritairement forestier (51 % de la surface totale en forêt et milieux semi-naturels, la forêt étant classé en forêt de protection et jouissant donc d'un niveau élevé de sauvegarde), constitue une ressource fragile et rare en fonction des conditions environnementales, légales et réglementaires.

*Cette présence forestière constitue **un atout environnemental et paysager fondamental**, mais, sur le long terme, **elle a limité certaines activités humaines** et rendu plus sensibles toutes les modifications de l'espace hors couvert forestier.*

Une consommation d'espace non négligeable

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier la consommation d'espace passée, qui, sans être spécifiquement forte par rapport à d'autres territoires analogues, témoigne de cette situation et illustre le mode de développement de l'urbanisation du territoire, caractérisée, là comme souvent, par un recours fréquent à des développements pavillonnaires, malgré la présence de pôles urbains, au premier chef desquels il faut évidemment compter Rambouillet, dans lesquels l'urbanisation a été plus dense.

Faire évoluer cette situation imposera sans doute une gestion serrée de cet espace, une réflexion poussée pour ce qui concerne les conditions d'urbanisation, de choix des formes urbaines, de qualité architecturale et d'aménagement et donc de cadre de vie, mais également de gestion des interfaces forêt ↔ urbanisation ↔ agriculture, et d'aménagement organisé.



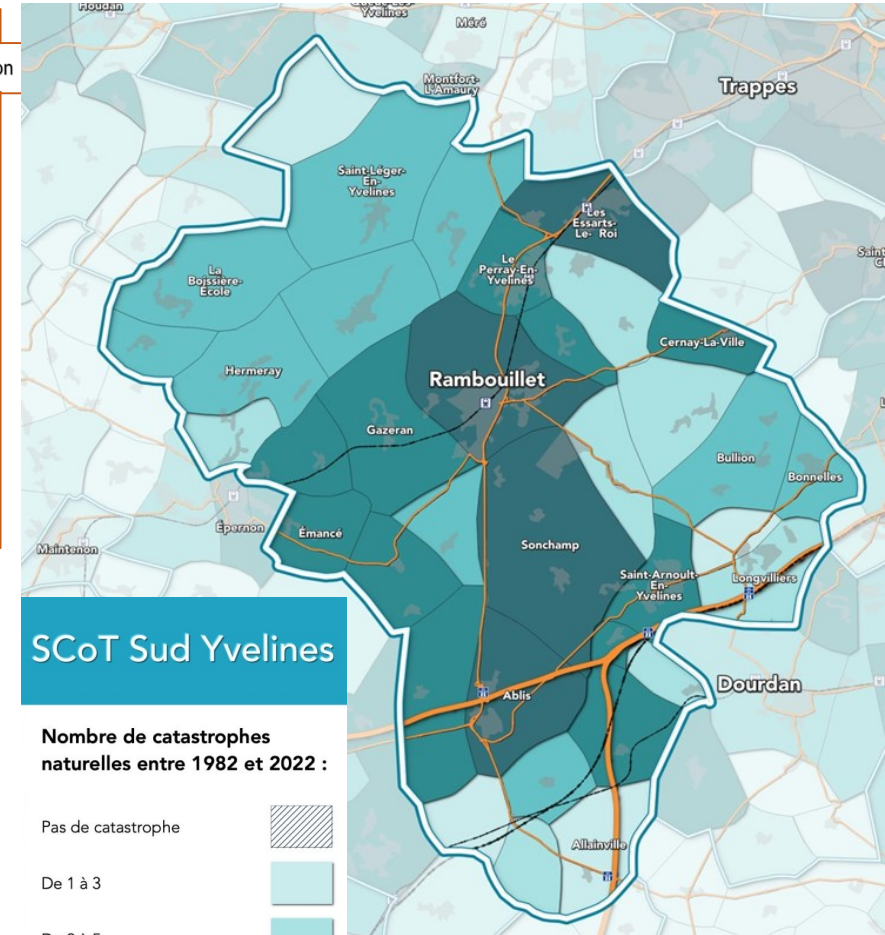
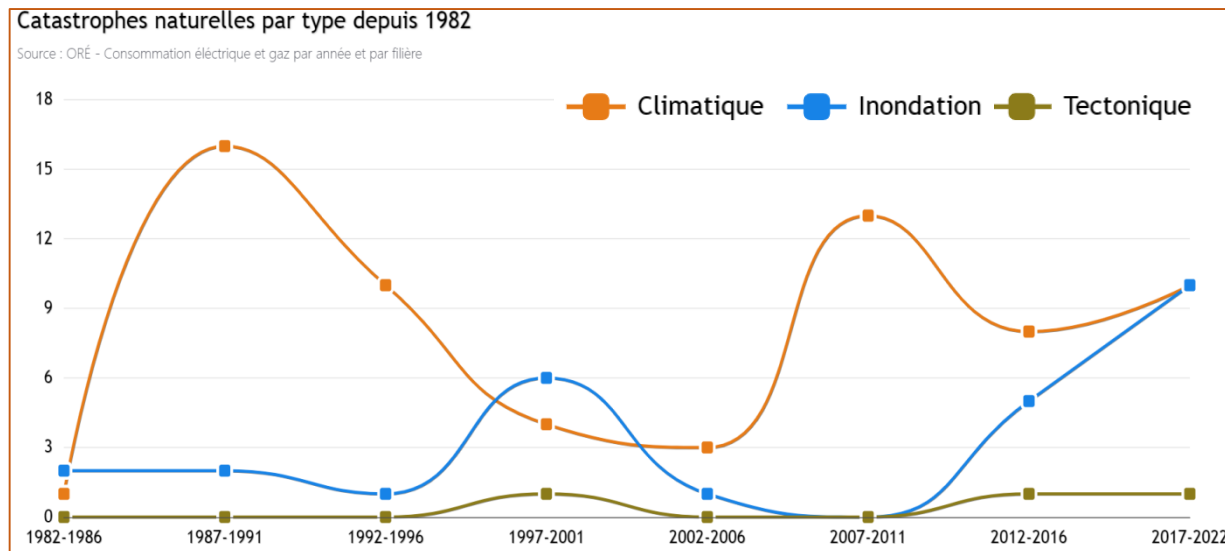
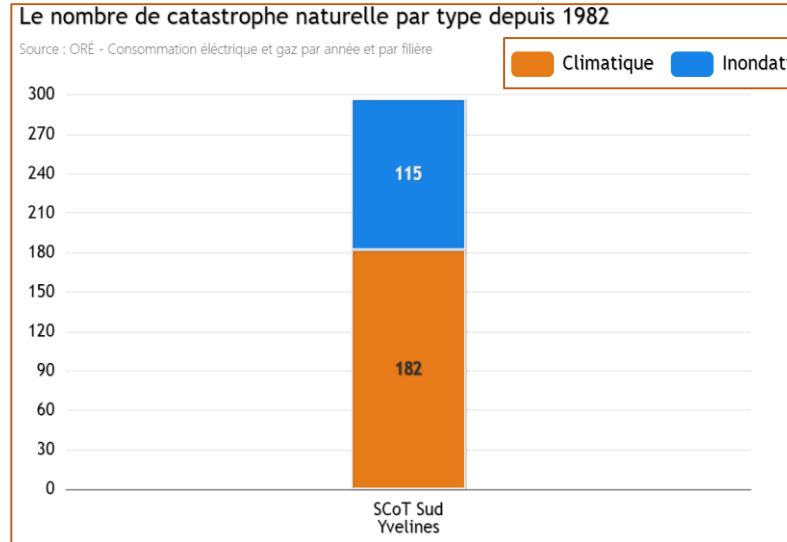
3. La prévention des risques

RISQUES

>> **inondations** liées à des crues lentes, rapides + ruissellements souvent associés à des coulées boueuses, ainsi que des phénomènes de remontées de nappe.

>> **mouvements de terrain.**

Ces phénomènes sont sous l'influence du changement climatique : augmentation des fréquences et du niveau d'intensité.



3. La prévention des risques

Des atouts favorables au cadre de vie

Sur le plan des ressources naturelles, des paysages, le territoire du SCoT présente des qualités exceptionnelles, et des pollutions et des nuisances encore relativement limitées malgré son insertion dans une Région très fortement anthropisée.

La valorisation de ces qualités est à la base des développements que le territoire a connus depuis très longtemps : le tourisme s'est alimenté du cadre de vie, mais l'attractivité du territoire pour les résidents permanents également, et, en raison du mode de fonctionnement de l'Île-de-France, de façon de plus en plus nette.

Les risques naturels (inondation, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain, rupture de barrage, incendie) et technologiques sont également de niveau modéré, tout comme les risques sociaux que le niveau de revenu et la faiblesse du taux de pauvreté tend à limiter fortement

Priorités EIE

- 1. Prévenir de l'aggravation du risque de retrait gonflement des argiles par les phénomènes de sécheresse, Limiter l'exposition de la population face au risque d'effondrement de cavité, Intégrer la gestion du risque d'inondation*
- 2. Mettre en œuvre une culture du risque, Prendre en compte les documents de gestion des risques PPR*

En fonction de ces atouts importants, les potentialités restent fortes, le Sud-Yvelines étant en capacité de confirmer son positionnement en termes de résidentiel qualitatif, sous réserve de l'anticipation dans la gestion des risques.



4. L'équilibre du territoire

Un caractère résidentiel mais avec des polarités

Le fonctionnement du territoire est marqué par son caractère résidentiel, qui n'a cependant pas fait obstacle au renforcement des polarités du territoire comme en témoigne la croissance démographique de certaines des villes les plus importantes, à commencer par Rambouillet.

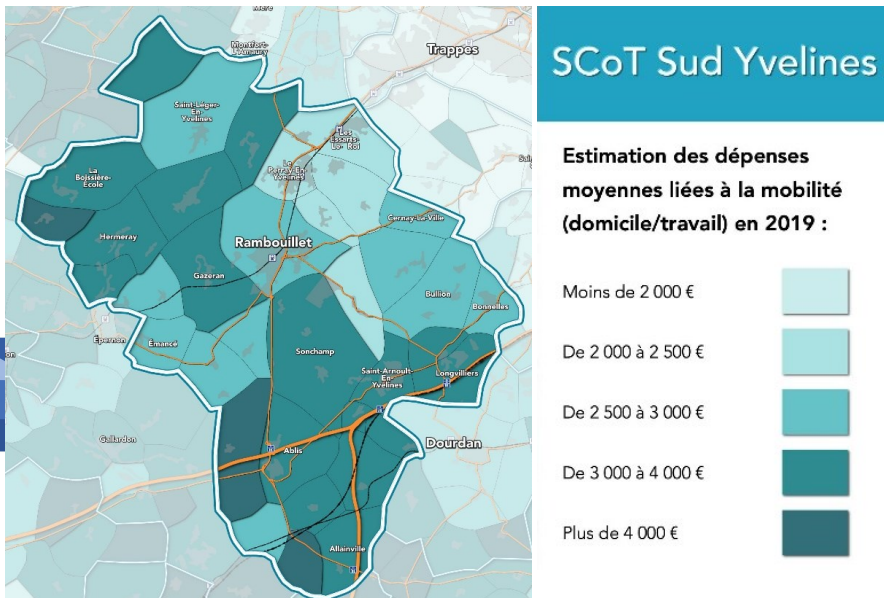
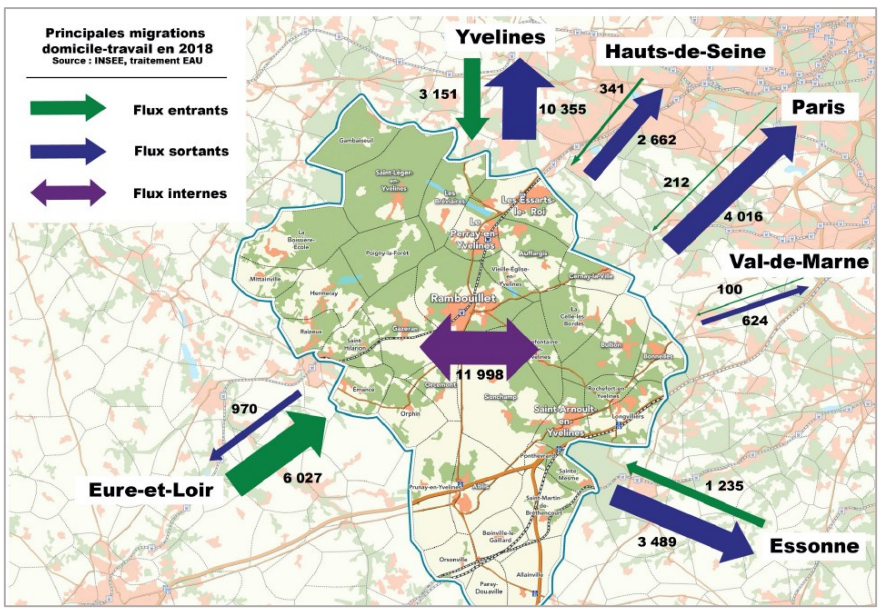
Il faut néanmoins constater que cette vocation résidentielle du territoire lui a permis de renforcer ses capacités pour tous les usagers.

Cette réalité concerne l'ensemble du territoire, dont aucun secteur n'apparaît comme délaissé ou en difficulté, malgré le caractère plus rural et plus agricole du secteur sud, pour lesquels les temps de transport sont nettement plus longs.

L'enjeu dans cette perspective, sera, de mettre en place une action concertée pour faciliter le développement qualitatif du territoire, et notamment le développement de ses emplois en rapport avec les qualifications de la population, sans altérer la qualité du cadre de vie.



5. L'économie des flux



Vos réactions ?

Un réseau routier développé

- Une offre routière assez complète.
- De nombreuses routes départementales plutôt fluides.

Un maillage de transports en commun dense

- S'appuyant sur une ligne ferroviaire et 4 gares desservies de manière régulière vers Paris, avec cependant des trajets longs pour les gares en-dehors de Rambouillet
- Avec une quarantaine de ligne de bus desservant le territoire.

Des migrations domicile-travail vers l'extérieur très importante et déséquilibrées

- Les 2/3 des actifs résidents travaillent en dehors du territoire, notamment dans le reste des Yvelines et à Paris.
- Les autres territoires franciliens sont peu pourvoyeurs d'actifs en retour, cependant 6000 actifs proviennent d'Eure-et-Loir.

Un réseau cyclable insuffisamment développé, qui freine l'utilisation régulière du vélo

Une mobilité essentiellement automobile, avec 50 % de la consommation énergétique du territoire liée aux mobilités

ATOUTS

FAIBLESSES

OPPORTUNITÉS

MENACES

Des liens importants avec les territoires voisins

- Du fait d'une bonne infrastructure routière et ferroviaire, les connexions et les échanges avec les territoires voisins sont facilités.

Des lieux d'emplois éloignés induisant un recours accru aux modes de transport longue distance

- Le recours aux modes de déplacements doux est pénalisé par l'absence de recours aux transports longue distance pour les trajets domicile travail de la plupart des actifs.

Le maintien d'un réseau de transport en commun dense dans des secteurs à densité faible reste difficile

5. L'économie des flux

Des flux importants liés aux infrastructures et aux aménités du territoire

*Le territoire est marqué par **des flux de transit importants**, auxquels s'ajoutent des flux provenant de la population locale pour les études et pour le travail, que l'existence de très grands pôles externes rend dans tous les cas nécessaires.*

Il est également marqué par une inscription paysagère et environnementale dans un ensemble plus vaste (l'arc forestier du sud francilien, de la forêt de Fontainebleau au Vexin via la forêt de Rambouillet) qui crée de nombreuses connexions avec l'extérieur, tout comme le réseau hydrographique largement orienté vers l'extérieur.

A ce « territoire de flux » correspondent des infrastructures et des services de transport de niveau important, cependant insuffisantes à court et surtout à moyen et long terme pour permettre écoulement satisfaisant des trafics.

Dans une période peu propice aux grandes infrastructures, et alors qu'à part la mise à 2x2 voies de la RN, le territoire n'est pas directement concerné par de grands projets, l'enjeu du Sud-Yvelines sera d'organiser au mieux ses différents flux (services de transport, polarités internes, etc...), pour améliorer son accessibilité interne et externe à partir, notamment, de ses gares ferroviaires.



6. La préservation et l'amélioration du cadre de vie

Vos réactions ?

Une densité d'équipements satisfaisante

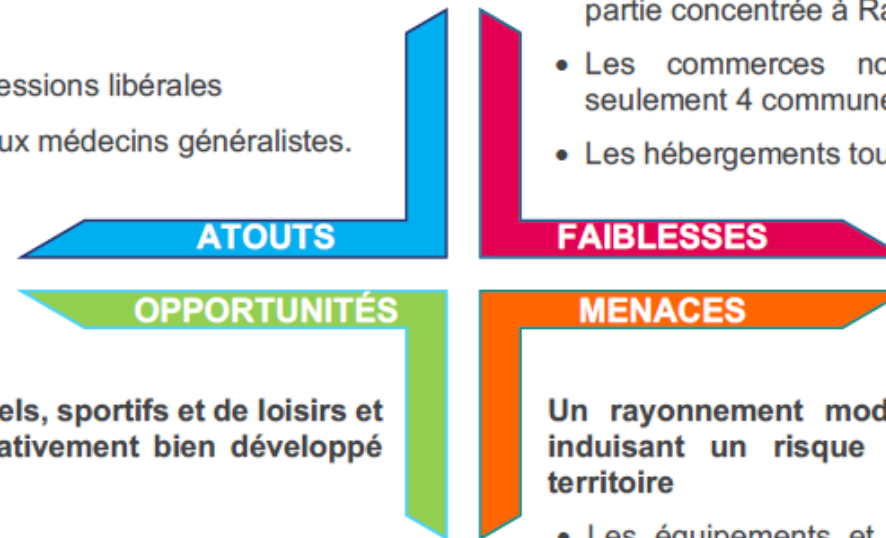
- Une densité légèrement supérieure à la moyenne départementale
- Un équilibre entre les différentes gammes d'équipements

Un réseau médico-social équilibré

- S'appuyant sur un réseau de professions libérales
- Avec une accessibilité localisée aux médecins généralistes.

Un équilibre territorial de l'offre en question

- La densité globale des équipements varie du simple au double selon les communes
- L'éducation du secondaire et du supérieur est en grande partie concentrée à Rambouillet
- Les commerces non-alimentaires sont localisés dans seulement 4 communes
- Les hébergements touristiques peu nombreux dans le Sud.



Un maillage d'équipements culturels, sportifs et de loisirs et des services aux particuliers relativement bien développé dans les petites communes

Un potentiel touristique

Qui gagnerait à développer une offre marchande en adéquation avec les atouts du territoire.

Un rayonnement modéré des équipements et services, induisant un risque de spécialisation résidentielle du territoire

- Les équipements et services destinés aux résidents sont plutôt bien développés, tandis que les commerces et le tourisme peinent à rayonner à l'extérieur du territoire.



6. La préservation et l'amélioration du cadre de vie

Des communes à l'écoute de leur atout territorial

Peu de territoires présentent une capacité aussi élevée à valoriser leur cadre de vie, avec un accès aisé à des « aménités » environnementales de très haut niveau, un patrimoine bâti exceptionnel, une ambiance de « village » dans de très nombreuses communes mêmes urbaines.

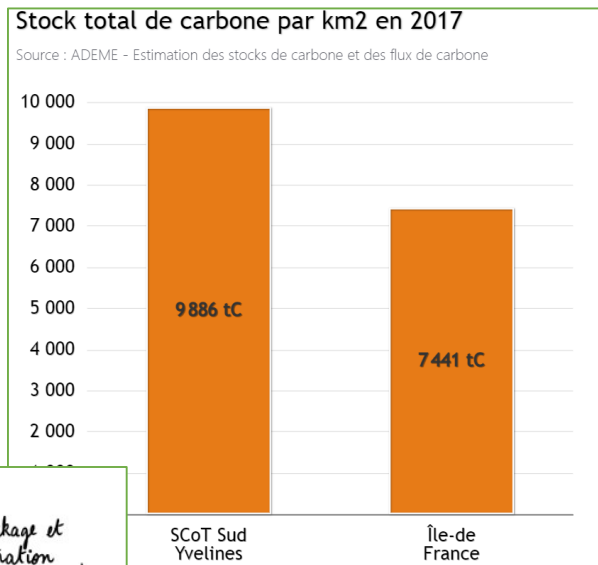
Les communes sont très attentives à la préservation du cadre de vie, qui est souvent le premier déterminant de l'implantation des ménages.

La question posée au territoire est celle d'un développement véritablement qualitatif, incluant un renforcement de ses fonctions économiques, sans porter ombrage à la qualité du cadre de vie.

Les modes d'urbanisation, les conditions d'évolution des centres-villes et des centres-villages, la gestion des divisions parcellaires et des nouvelles constructions représentent un enjeu fondamental, dont la visibilité est à l'échelle du quartier ou de la rue, mais dont les effets sont, sur le long terme, d'ampleur territoriale.



7. La liberté de choix



LES PRESSIONS

Vulnérabilités de la ressource en sol

- Un certain niveau de sites pollués répartis sur tout le territoire
- Une sensibilité croissante vis-à-vis du changement climatique avec un assèchement à venir important en toute saison >> impact sur la qualité des sols, leur fonctionnalité vis-à-vis des stocks de carbone, de l'agriculture, les activités économiques du territoire

Vulnérabilité de la ressource en eau

L'unité hydrographique : forêts, prairies, faible densité de population, nombreux petits cours d'eau

>> pressions : enjeux urbains (capacités d'assainissement), activités agricole et forestière (zone vulnérable aux nitrates)

L'enjeu vis à vis de la ressource en eau réside dans ses futures mutations

- modification du bassin de la Seine : diminution du débit moyen (30%), événement concentré avec une augmentation des événements extrêmes, modification du gradient de salinité.
- risques d'aggravation de pollutions : augmentation des concentrations
- limitation de la ressource : réduction de la recharge des nappes de 10 à 30%, +2°C en moyenne pour les cours d'eau, -12% précipitations.



7. La liberté de choix

Une liberté sous pressions

Le territoire de du Sud-Yvelines est marqué par son caractère vaste, cet espace abritant des situations très différentes. Le niveau de flux et de pressions est en effet dissemblable entre les espaces forestiers, agricoles, les villages, les bourgs et les villes.

Ce cadre participe à la liberté de choix des habitants du territoire, qui est un élément important de son attractivité. Celle-ci est assurée par un niveau élevé de services, et par un accès aisé à des ressources naturelles de grande qualité.

Elle subit néanmoins les limitations importantes dont la principale est la dépendance en matière d'emploi à l'égard des grands pôles, mais également la diversité faible du parc résidentiel.

Priorités EIE :

1. Agir sur l'amélioration de la qualité de l'eau en préservant notamment les espaces prairiaux, les zones humides et le couvert végétal, Réduire les pressions quantitatives liées aux usages dans un contexte de changement climatique,
2. Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau
2. Être cohérent avec les capacités d'assainissement et le développement du territoire

L'enjeu, dans cette optique est : un développement équilibré qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque espace de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'un territoire d'exception et maximiser la liberté de choix de toutes les populations et de tous les secteurs du territoire.



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il permet de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

- *un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,*
- *une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,*
- *les transitions écologique, énergétique et climatique,*
- *une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,*
- *une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux*
- *[...] la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages" (évolution de l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme).*



Document d'Objectifs et d'Orientations

Un objectif de fond : traduire le projet de territoire du PADD en objectifs opposables pertinents et opérationnels.

Un objectif de forme : faciliter la mise en œuvre du DOO, notamment par les PLU/PLUi, avec un document lisible, clair et accessible à tous. Il s'agit ici d'éviter un foisonnement de données mal hiérarchisées

Un objectif de légalité : le SCoT doit respecter/organiser la mise en œuvre de normes supérieures, mais il doit tenir compte du champ de compétence des documents inférieurs et respecter le principe de subsidiarité.

Comment mettre en œuvre la capacité du territoire à développer les entreprises et les emplois sur place ?
Quelle armature territoriale ?
Quelle armature économique ?
Quelle armature écologique ?
Quels objectifs ?
Quels scénarii d'évolution ?
Comment gérer les mobilités ?
Quelle gestion économe de l'espace ?
Comment garder un territoire équilibré ?
Comment intégrer la transition énergétique ?
... etc ?

